

PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

L'An deux mil vingt, le 20 février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques EDARD, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 13/02/2020

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 11

Présents : Mme Dumontheil, Coureaud, Foucher, Branco, Lignier, Payet, MM. Edard, Jaubleau, Chaulet, Legrel (arrivé à 19h25), Meynard, Charrier.

Absents : Mme Harscoët qui donne pouvoir à Mme Coureaud, Mme Selves, MM. Faget, Jean-Joseph et Pelletan

Secrétaire de Séance : Mme Dumontheil

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de compte-rendu de la séance ordinaire du 14 janvier 2020

Avis sur un Programme de plantation de haies à travers le Domaine Yves Courpon

La haie est une infrastructure Agro-Ecologique (IAE) essentielle pour préserver la biodiversité sur les exploitations agricoles. Des dispositifs d'aide à la plantation de haies existent avec un accompagnement possible de la Chambre d'agriculture pour la Région, la Fédération départementale des chasseurs et du service de l'animation économique pour le Département de la Gironde.

Les taux maximum de subvention sont de 50% (FDC33), 60% (Département) et 70% (Région) du montant HT.

L'association Arbres et Paysages en Gironde a été retenue par les financeurs, pour la réalisation du devis de plantation.

Il est proposé au Conseil de donner un avis sur ce projet de plantation des haies à travers les terres de production du Domaine Yves Courpon et d'autoriser le maire et ses services à prendre contact avec les différents intervenants pour la réalisation d'un devis et le choix de son financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Donne un avis favorable sur le projet de plantation de haies

Cession d'équipements viticoles du Domaine Yves Courpon

Le Directeur technique de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon a présenté au conseil d'exploitation du 16 décembre 2019 le projet de cession des équipements de production viticole légués par M. Courpon, suite aux annonces déposées sur le site du Bon Coin.

Ces biens ont été estimés par le commissaire-priseur et inscrits à l'inventaire de la commune.

Compte-tenu de la spécificité de ces biens (presseoirs et Vinimatic), de leur volume et de la prise en charge par l'acquéreur de leur transfert, il est proposé au Conseil le tableau de cessions suivant :

CLIENT	MATERIEL	PRIX NET
Benoît CHARPENTIER Château du Puy Faure à Val-de-Virvée	Vinimatic 350 et Vinimatic 410	6 000€
Sébastien LAFFITTE Domaine de Guillombeyrie à Ayzieu	Vinimatic 700, Presseoir + matériels de presseoir + tapis tire-marc	18 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

De céder les biens légués comme établi dans le tableau ci-dessus

De charger M. le Maire de l'exécution de cette délibération de cession d'immobilisation

Délibération budgétaire : Autorisation pour engager et mandater par anticipation les dépenses nouvelles d'investissement 2020 avant le vote du Budget annexe de la Régie Agricole et versement d'une subvention à la coopérative scolaire au titre de l'aide au transport scolaire

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager et mandater par anticipation les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Il convient de préciser l'affectation des dépenses autorisées ainsi que leur montant, sachant que ces crédits budgétaires doivent être repris au budget primitif du budget annexe 2020.

Etat des dépenses engagées :

Chapitre 21: Fourniture et pose des installations (serres bi-tunnel et irrigation) de Maraîchage : 44 000€

Par ailleurs, il est proposé de verser la subvention transport scolaire directement à la coopérative scolaire pour un montant de 2 000€ afin de permettre la gestion directe par les enseignantes des locations de bus scolaires d'une part et une mise en concurrence plus efficiente de ces entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus définies pour un montant de 44 000€
- De joindre un état des dépenses au BP 2020 au chapitre 21 du budget annexe de la Régie agricole
- De verser 2000€ de subvention à la coopérative scolaire au titre de l'aide au financement du transport scolaire

Adoption du plan de financement pour la subvention programme LEADER M19 (Région Nouvelle Aquitaine) du projet Maraîchage Bio

Pour faire suite au dossier présenté au GAL (Groupement d'acteurs Locaux) du Pays de Haute Gironde pour obtenir une aide européenne en juillet 2019, et de la réponse favorable reçue, il est demandé au Conseil de finaliser le plan de financement du projet pour les dépenses de l'année 1 :

Source	Dispositif de financement	Montants	Obtenu	Date de la décision
Région Nouvelle-Aquitaine	Projet Ruralité	6 797,08€	<input checked="" type="checkbox"/>	26/12/2019
Autofinancement Commune de CAVI-GNAC	Fonds propres	25 384,49€		
Union Européenne	FEADER (Leader)	12 000,00€		
TOTAL Prévisionnel du Projet		44 181,57€		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel du projet de Maraîchage BIO à hauteur de 44 181,57€ dont 12 000€ d'aide dans le cadre des fonds FEADER (Leader)
- De donner tout pouvoir au maire pour poursuivre la bonne exécution de cette délibération

Modification du programme de versement des indemnités d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Résidence intergénérationnelle

Par délibération n°64-2017 du 7 septembre 2017, il avait été arrêté par le Conseil le montant des frais d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la Résidence intergénérationnelle au bénéfice de l'EURL H.D.M de Mme Prévost, en trois versements d'un montant de 3 730€ (mandaté le 14/09/2017), d'un montant de 3 621,40€ au dépôt du permis de construire et d'un montant de 3 621,40€ à la déclaration d'ouverture de chantier de la Résidence intergénérationnelle.

Mme Prévost a informé des problèmes financiers et de santé qu'elle rencontre.

Elle demande de pouvoir bénéficier d'un versement d'un montant de 7 242,80€ pour solde de tout compte, au moment du dépôt du permis de construire par Aquitanis, ce qui ne saurait tarder dans les prochaines semaines.

Il revient au Conseil d'accepter ce versement du solde en 1 fois pour un montant de 7 242,80€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser 7 242,80€ à l'EURL H.D.M de Mme Prévost au dépôt du permis de construire de la Résidence intergénérationnelle par Aquitanis
- De solder le contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage avec l'EURL H.D.M représentée par Mme Prévost

Dénomination des Voies communales et numérotation

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales: «Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles».

La commission voirie/urbanisme propose de nommer les deux voies de la Résidence intergénérationnelle, Rue du Stade et Rue du Tennis.

Il est proposé de modifier le nom de la voie de la Résidence de l'Abri Familial située rue Fond de Vergne qui avait été nommée l'Impasse Fontaine (Part de la rue Fond de Vergne, tend vers le nord, et se termine au droit de la Défense Incendie de la Résidence Logévie) par délibération n°108-2019 mais qui existe déjà au lotissement les Prairies de Musset. Il est proposé de la nommer l'Impasse des Lilas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De nommer les 3 voies communales comme ci-dessus défini

Demande de prorogation d'une autorisation temporaire de stationnement d'un mobil-home rue Rimbaud

Par délibération n°38-2019, le Conseil municipal a autorisé le stationnement d'un mobil-home sur un terrain du lotissement Le Vallon des Poètes (lot n°21) au n°348 rue Rimbaud pour réaliser des travaux de construction de maison d'habitation.

Les propriétaires ont adressé par courrier reçu en mairie le 30 janvier une demande de prolongation de l'autorisation de stationner en raison des retards dans les travaux.

Vu l'avis favorable de la Présidente de l'association syndicale libre du lotissement Le Vallon des Poètes,

Vu l'avis favorable de la commission Voirie/Urbanisme,

Il est proposé au Conseil d'autoriser par convention le prolongement du stationnement du mobil-home sur la parcelle située au n°348 rue Rimbaud pour une durée de 6 mois, non renouvelable, soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de CAVIGNAC décide à l'unanimité:

- D'autoriser par convention le prolongement du stationnement temporaire d'un mobil-home au n°348 rue Rimbaud jusqu'au 31 octobre 2020, sans possibilité de renouvellement.
- De fixer le montant de l'astreinte à payer par le propriétaire en cas de non-respect de la durée du stationnement à 1 500€ par mois

M. le Maire en conclusion, annonce que depuis mars 2008, 1178 délibérations ont été adoptées par le Conseil

municipal.

DECISION 2-2020

Conformément à la délibération du 3 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

Devis de VRD rue de Godineau pour l'alimentation en fluide de l'espace Maraîchage avec DUGAS TP pour un montant de 10 242€ TTC

Devis de mise en place de la signalétique PMR pour le nouvel arrêt de bus à Coutit avec SERI pour un montant de 1 500€ TTC

Devis d'enduit du mur façade de la salle polyvalente avec SAS CAZIMAJOU et Fils pour un montant de 1 608,12€ TTC

Devis de remplacement des blocs de sécurité de la salle polyvalente avec ACCOR INCENDIE pour un montant de 687,90€ TTC

Deux devis pour la réhabilitation du revêtement de sol à l'étage de la mairie avec la SAS MARRAUD pour un montant total de 10 848,06€ TTC

Devis de remplacement d'une porte et d'une fenêtre fixe au presbytère avec la SAS BERTIN Stéphane pour un montant de 4 047,79€ TTC

Devis pour l'acquisition d'un portable ACER pour les élus avec A2F Informatique pour un montant de 1 198€ TTC

Devis de fourniture de repas pour les Seniors avec la SARL CHEVRIER pour un montant de 3 224€ TTC

Devis de Fourniture et pose de 2 barrières levantes avec GASCOGNE pour un montant de 3 360€ TTC

Pour la Régie agricole :

Acquisition de matériels agricoles (un Giro-broyeur et un cadre de charrues vigneronnes) auprès de M. DAMET Guillaume pour un montant de 1 300€ Net

Acquisition d'outillage pour le Maraîchage avec TERRATECK SAS pour un montant de 1 219,34€ HT

Mise en place du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020. Mme Foucher pilote le tableau des présences.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Jaubleau informe le conseil que le 5 mars aura lieu la signature de la cession du Chemin situé Au Pas à Loïc Pierre et que le 9 mars aura lieu la signature de la rétrocession des voiries du lotissement Les Prairies de Musset.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance

Françoise DUMONTHEIL

Le Maire

Jean-Jacques EDARD